



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 09442

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante	
N° de rapport :: 23/12-3-06/01			
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :			******
Demandeur: COM TICKEN - SIATURE			
Personne sur place :	<i>.</i>		
Adresse de la visite : Rue SAINTE / HEGUERITE,	65-4	oo le c	90
Date de visite : 06/3/11 Date d'émission : 06/03/11. Références clien	t: NC	J	
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 □ 276 bis et dérogations □ 271 bis			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche ☐ 3N400 V ☐ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V Nombre de tableaux : ☐ n			1+11
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou
Correspondances des schémas à l'installation	WOLDING PROPERTY.		dérog.
Etat du matériel électrique installé		× 1	
Mesures de protection contre les contacts directs		2	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		x	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		1	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		1/	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		X	
Résistance de dispersion de la prise de terre : $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ Ω	Y	1	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements / Notes :	de l'agent SOC	COTEC BELGIUM	asbl.
Acceptable and description of the second of		9 2299 W W I	20
Conclusion:			AP
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la reglementation en vigueur.	trôle périodiqu	e est à effectuer	dans 000
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité 2 au terme de 18 mois après signa	complémentai ture de l'acte d	re est à exécuter le vente.	par EC-E
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen même organisme en vue de compléter le dossier.	complémentair	e est à exécuter p	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215-
n et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :			
Domenico wayw certigreen.be			V8

Domenico

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 4999 23/170306/00	
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. 	9
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	3
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	THE
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	e.
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : **Alimentation d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : **Alimentation d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : **Alimentation d'alimentation d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : **Alimentation d'alimentation d'alimentati	r _i
tron an 15 itage of an ecitage of Absence	RAP/S
de suffer l'adoptés à certoires porte fixent	OCODEC.
barbars Wilizmines les Tennants et les	annexe l
about Sout & certains win con to.	BT01(fr)/0609-V1
CUFFARO	0609-V1
Donne	1/1

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be